

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.029.B

**"Lavage des
colonnes enterrées -
flux ordures
ménagères": appel
d'offres ouvert**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.029.B**

DECHETS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

"LAVAGE DES COLONNES ENTERREES - FLUX ORDURES MENAGERES": APPEL D'OFFRES OUVERT

GrandAngoulême possède sur son territoire des colonnes enterrées multiflux sur les grands ensembles collectifs et sur les nouvelles grandes résidences. GrandAngoulême poursuit son programme de mise en place de colonnes enterrées. Aujourd'hui, 550 colonnes enterrées sont en service, tous flux confondus.

En application de la «convention pour l'équipement et la mise à disposition de colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers résiduels et à la collecte sélective» fixant les obligations de GrandAngoulême sur l'entretien et le nettoyage des colonnes, il est indispensable de passer un nouveau marché pour l'exécution de la prestation de lavage des colonnes enterrées des ordures ménagères comprenant :

- Le flux « ordures ménagères résiduelles » (OMR, sacs noirs),
- Le flux « collecte sélective » (CS ou TRI ou sacs jaunes),
- Et le flux « verre ».

Il est prévu de réaliser trois lavages par an pour les colonnes enterrées « OMR » et un lavage par an pour les colonnes enterrées « TRI » et « VERRE ». La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un accord cadre à bons de commande, sans minima ni maxima, avec les estimations financières indiquées ci-dessous (estimations à partir d'une projection du marché en cours).

Le montant annuel de prestations est estimé à 125 000 € HT, soit un montant estimatif de 500 000 € HT pour une durée cumulée de quatre ans.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6, R2162-13 à 1 du Code de la commande publique.

Il est précisé que ce marché sera remplacé, après acquisition et mise en service d'un véhicule dédié, par une régie de nettoyage. Cela permet d'envisager des coûts de fonctionnement moindres à terme, ainsi qu'une performance accrue en ce qui concerne la rapidité d'intervention et la fréquence annuelle de lavage.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord cadre à intervenir, ainsi que la procédure avec négociation en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation.

DE PRECISER QUE :

- la durée du marché est de 1 an à compter de sa date de notification,
- le marché pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois.

D'IMPUTER la dépense sur les articles 6288 8121 pour le budget Déchets Ménagers.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 février 2020	<u>Affiché le :</u> 27 février 2020

ANNEXE : VISUEL DE LA PRESTATION (MARCHE EN COURS)

Camion spécial :



Lavage intérieur avec matériel spécifique :

